

Égalité des femmes

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Égalité des femmes

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C. P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4120-3 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4121-0 (PDF : édition en française)

ISSN 2818-8853 (version imprimée bilingue)

ISSN 2818-887X (PDF : édition en française)

24-01479 | 2024.12 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel d'Égalité des femmes du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis par



L'honorable Lyne Chantal Boudreau
Ministre

Du sous-ministre à la ministre

L'honorable Lyne Chantal Boudreau Ministre responsable de l'Égalité des femmes

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur les activités d'Égalité des femmes pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le tout respectueusement soumis par



Judy Wagner
Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message de la ministre.....	5
Message du sous-ministre	6
Priorités du gouvernement.....	7
Faits saillants.....	8
Résultats en matière de rendement.....	9
Aperçu et faits saillants de la division.....	14
Unité de prévention de la violence et des partenariats communautaires	14
Unité des politiques et des initiatives stratégiques	15
Renseignements financiers.....	18
Résumé des activités de dotation	18
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	20
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	23
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	23

MESSAGE DE LA MINISTRE

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2023-2024 d'Égalité des femmes.

L'objectif d'Égalité des femmes est de donner à toutes les femmes les moyens de participer pleinement à la société, de faire des choix éclairés et de leur faire sentir qu'elles sont soutenues et respectées. Cet effort collectif que nous menons de concert avec les parties prenantes nous permet d'éliminer les obstacles et de garantir l'accès à des ressources indispensables.

Cette année, nous avons franchi des étapes importantes :

- Équité salariale : Nous avons créé un module en ligne et un guide pour aider les employeurs à mettre au point des plans d'équité salariale; le module a été complété 750 fois, et 30 plans de mise en œuvre ont été soumis.
- Formation sur l'inclusion de la diversité de genre : Plus de 3 000 personnes dans l'ensemble du gouvernement ont reçu une formation, et ont compté sur le soutien de 20 championnes et champions de l'analyse comparative entre les sexes plus.
- Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre : Nous avons élargi notre analyse des effets des postes budgétaires provinciaux sur le genre et la diversité, en collaboration avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, afin d'accroître la transparence pour le public.

Je tiens à remercier toutes ces personnes sans qui nous n'aurions pas pu arriver à ces résultats.

Et je vous suis reconnaissante du dévouement et de l'engagement démontrés envers la population du Nouveau-Brunswick. L'équipe d'Égalité des femmes continue de grandir, à l'instar de notre visibilité. Continuons de travailler main dans la main pour bâtir un Nouveau-Brunswick équitable et inclusif.



L'honorable Lyne Chantal Boudreau

Ministre responsable de l'Égalité des femmes

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

C'est avec une grande fierté et un grand sens des responsabilités que je présente le rapport annuel 2023-2024 d'Égalité des femmes, le tout premier de notre organisme.

Il marque non seulement une grande étape sur notre parcours, mais tient lieu également de réflexion sur notre engagement à créer un milieu équitable, inclusif et solidaire pour les gens de tous les secteurs dans la province. Il décrit les progrès accomplis au cours de la dernière année, les embûches que nous avons rencontrées en chemin, et les solutions novatrices qui permettront aux voix des femmes d'être entendues, valorisées et de porter leur message avec plus de force.

Égalité des femmes entend intégrer l'aspect de l'égalité des genres dans tous les aspects de son travail, de l'élaboration des politiques à la prestation des services. Nous avons pris des mesures importantes pour accroître la représentation, réduire les obstacles et appuyer les initiatives dans l'intérêt de l'avancement des femmes et des personnes 2ELGBTQIA+ de notre société.

Le chemin qui mène à la pleine égalité des genres exige effort collectif, et la collaboration et la contribution des parties prenantes qui nous accompagnent dans cette importante aventure sont de précieux atouts.

Nous continuerons de collaborer avec d'autres ministères, organismes partenaires et personnes qui plaident la cause pour veiller à ce qu'Égalité des femmes réponde aux réels besoins des collectivités. Ensemble, nous continuerons à éliminer les obstacles systémiques qui empêchent les femmes de réaliser tout leur potentiel, et nous mettrons toute notre énergie à bâtir un avenir plus juste et plus équitable pour tous.



Judy Wagner
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques organisationnelles de pointe pour élaborer, communiquer et examiner sa stratégie. La fonction publique dispose ainsi d'une méthodologie éprouvée pour mettre en œuvre sa stratégie, accroître sa responsabilité et constamment s'améliorer.

Priorités du gouvernement

En 2023-24, la vision du gouvernement du Nouveau-Brunswick était celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers cette vision, l'accent a été mis sur les priorités suivantes du gouvernement :

- Un secteur privé dynamisé
- Des collectivités dynamiques et durables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publique fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, Égalité des femmes a réalisé ces priorités gouvernementales par l'intermédiaire des activités suivantes :

- La mise en œuvre de *Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQIA+ autochtones*.
- La signature de l'*Accord de paiement de transfert entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*, représentant un investissement de 16,3 millions de dollars sur une période de quatre ans (2023 à 2027) et le déploiement du plan de mise en œuvre de l'année 1 du Nouveau-Brunswick.
- La signature de l'*Accord de contribution Canada-Nouveau-Brunswick pour les lignes d'assistance téléphonique en cas de violence fondée sur le sexe*. Dans le cadre de cet accord, la province a reçu un paiement de transfert de 700 000 \$ sur trois ans pour soutenir les lignes d'assistance téléphonique existantes en cas de violence fondée sur le sexe, qui connaissent une augmentation du nombre d'appels en raison de la pandémie de COVID-19.
- Le déploiement des services communautaires pour les victimes d'agression sexuelle de 5 à 13 collectivités et l'augmentation de l'investissement de 1 million à 1,8 million de dollars.
- La prestation d'une formation sur l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) à 1 028 membres du personnel du GNB et d'une formation sur l'inclusion des personnes de la diversité de genre à 1 037 membres du personnel du GNB.
- L'augmentation du nombre de rapports des effets dans l'*Énoncé des effets spécifiques selon le genre* de 2024 à 49 (contre 40 en 2023). Des 49 rapports des effets réalisés, 53 % indiquent qu'aucune ACS Plus n'a été entreprise pendant le processus d'élaboration, contre 68 % en 2023. Cela montre une amélioration de 15 % de la prise en compte de l'ACS Plus par les ministères.
- L'offre de 3 activités d'exploration des carrières dans les métiers et les technologies à 175 filles du secondaire et jeunes de la diversité de genre de Dieppe, de Bouctouche et de Sussex. Ces activités mettent l'accent sur le mentorat pour lutter contre les stéréotypes de genre tout en favorisant des secteurs professionnels non traditionnels.
- L'offre de 2 activités d'exploration des carrières pour les jeunes autochtones à 167 élèves autochtones du secondaire de Pilick (Kingsclear), de la Première Nation Sitsansisk (St. Mary's), d'Esgenoôpetitj (Burnt Church), de Natoaganeg (Eel Ground) et de Metepenagiag (Red Bank). Ces activités utilisent le mentorat pour promouvoir des carrières où la demande est forte.
- La remise du Prix de la ministre pour l'excellence dans la promotion de l'égalité des genres (prix VIVE) à six personnes.
- La prestation d'une formation à plus de 800 fonctionnaires et personnes qui travaillent avec des victimes de violence, y compris le personnel des régions régionales de la santé, de Développement social et du système judiciaire, dont des procureur·es de la Couronne et des constables de la cour. Les sujets de formation comprenaient la manière de reconnaître diverses formes de violence fondée sur le sexe et de mieux soutenir les personnes survivantes.
- La publication de trois Profils Égalité sur les revenus, la violence sexuelle, la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes selon l'optique de recherche sur l'égalité des sexes. Ces rapports informent la population du Nouveau-Brunswick sur les questions ayant un effet sur les femmes et les personnes de la diversité de genre dans la province et fournissent aux parties prenantes des données désagrégées accessibles.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Résultat n° 1

Signature de l'accord bilatéral sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe et la mise en œuvre des initiatives de l'année 1 du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick adopte une approche collaborative qui exige la participation de divers ministères provinciaux et partenaires communautaires. Le gouvernement investit 2,9 millions de dollars en 2023-2024 en fonction de quatre principaux thèmes : fournir des formations spécialisées, mieux sensibiliser le public, améliorer les programmes publics et étendre les soutiens aux personnes directement touchées par la violence fondée sur le sexe.

Le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est un plan d'action fédéral-provincial-territorial de dix ans qui sera financé sur une période de quatre ans. La vision qui sous-tend le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe est celle « d'un Canada où tout le monde est à l'abri de la violence fondée sur le sexe, un Canada qui appuie les personnes victimes et survivantes et leur famille, peu importe où elles vivent ».

Pourquoi est-ce important?

La violence fondée sur le sexe a un profond effet sur de nombreuses personnes dans la province qui en ont été victimes ainsi que sur la société en général. En outre, elle a un coût économique. Le financement du plan d'action national permet d'améliorer les ressources et les programmes existants, tout en comblant certaines lacunes grâce à l'élaboration de nouveaux programmes. Investir dans la prévention de la violence fondée sur le sexe par l'éducation et la sensibilisation peut aider à empêcher la violence fondée sur le sexe de se produire avant même qu'elle ne commence et aussi à prévenir d'autres actes de violence fondés sur le sexe grâce à des programmes d'intervention.

Rendement global

Le plan d'action national définit des résultats en fonction d'un cadre de résultats attendus. Les résultats font partie d'une structure collective de rapports nationaux. Les provinces contribueront à l'établissement de rapports sur les résultats à plus court terme à l'aide d'indicateurs prédéterminés par Femmes et Égalité des genres Canada. Les résultats à long terme et finaux sont mesurés au niveau de la population au moyen de bases de données nationales et relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral. Le financement du plan d'action national permet également d'apporter un soutien plus solide aux victimes et aux personnes survivantes et d'aider les spécialistes en les formant afin qu'ils puissent fournir les meilleurs services possible en tenant compte des traumatismes.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

Au cours de l'année 1, les investissements ont permis de former plus de 800 fonctionnaires et personnes qui travaillent avec des victimes de violence, y compris le personnel des régies régionales de la santé, de Développement social et du système judiciaire, dont des procureur-es de la Couronne et des constables de la cour. Les sujets de formation comprenaient la manière de reconnaître diverses formes de violence fondée sur le sexe et de mieux soutenir les personnes survivantes.

Pour sensibiliser le public, deux projets ont été financés au titre du portefeuille de la santé publique pour prévenir les abus sexuels envers les enfants. Des documents ont été distribués directement aux parents dans les cliniques de vaccination, et des documents et une formation ont été livrés aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Des fonds ont également été alloués pour soutenir la campagne « L'amour ne devrait pas blesser » gérée par Justice et Sécurité publique.

Dans le domaine des programmes publics, les fonds ont permis de fournir du matériel et une formation à diverses écoles pour le programme du Quatrième R qui vise à enseigner ce que sont des relations saines aux élèves; de soutenir les fournisseurs de services désignés à remplir les ordonnances d'intervention d'urgence; et de financer des programmes pour les enfants dans les maisons de transition et les logements de deuxième étape.

Dans le domaine de l'aide individuelle, des fonds ont été alloués pour aider les victimes de violence à accéder aux services de counselling nécessaires lorsqu'elles n'auraient pas été en mesure d'accéder à de tels services en raison du coût, du manque d'avantages sociaux ou des longs temps d'attente dans le système public. En outre, des investissements ont été réalisés pour élaborer et livrer des formations et des programmes visant à améliorer le bien-être des travailleuses et travailleurs de première ligne qui entrent en contact avec des personnes touchées par la violence fondée sur le sexe. Ces efforts permettront de réduire l'épuisement professionnel et les traumatismes secondaires chez les travailleuses et travailleurs.

Référence : Le niveau de référence sera déterminé lorsque les activités de l'année 1 seront terminées en septembre 2024.

Cibles : Les cibles seront établies lorsque les activités de l'année 1 seront terminées en septembre 2024.

Résultats réels : Les résultats seront publiés au niveau national et relèvent de la responsabilité du gouvernement fédéral.

Résultat n° 2

Tisser nos voix ensemble : Le cheminement du Nouveau-Brunswick vers la sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones est une initiative axée sur l'action en réponse à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* contient 231 appels à la justice distincts s'adressant aux gouvernements, aux institutions, aux prestataires de services sociaux, à l'industrie et à l'ensemble de la population canadienne.

Le Nouveau-Brunswick a adopté une approche collaborative en demandant au Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones du Nouveau-Brunswick, aux collectivités et organismes autochtones et aux ministères provinciaux de définir 39 mesures initiales en vertu de 5 domaines prioritaires : sécurité, santé et bien-être, justice et services de police, éducation et emploi, et culture et droits.

Des objectifs principaux ont été fixés pour chaque domaine prioritaire établi en vue de faire du Nouveau-Brunswick un endroit où les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones se sentent valorisées, respectées et en sécurité et peuvent vivre une vie sans violence. L'étendue et la profondeur des appels à la justice émanant de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées sont considérables et il faudra du temps pour bien y répondre. *Tisser nos voix ensemble* vise ultimement à mettre fin à la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées au Nouveau-Brunswick.

Pourquoi est-ce important?

Dans le discours du trône de 2020, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à adopter des mesures en réponse à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et à soutenir la mise en place de changements importants pour mettre fin à la tragédie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées au Nouveau-Brunswick.

Rendement global

Le gouvernement provincial a lancé ou achevé 37 des 39 mesures ministérielles initiales visant à aborder les appels à la justice et à les mettre en œuvre. Ces mesures sont considérées comme prioritaires par l'intermédiaire de dialogues avec des populations autochtones du Nouveau-Brunswick. Un site Web a été créé pour *Tisser nos voix ensemble* pour échanger de l'information publiquement sur les progrès réalisés concernant la mise en œuvre des objectifs, des mesures et des résultats.

Tisser nos voix ensemble est un document évolutif qui continuera à changer et à exiger la collaboration continue de nos partenaires autochtones. Au fur et à mesure que des progrès sont réalisés, les initiatives et les mesures seront évaluées en fonction de leur effet sur les résultats et serviront à déterminer les travaux futurs.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

En collaboration avec d'autres ministères provinciaux et des partenaires autochtones, des progrès ont été réalisés à ce jour dans plusieurs domaines clés du cadre *Tisser nos voix ensemble*, notamment :

- Le lancement du programme de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones en partenariat avec certains centres de santé communautaires des Premières Nations qui organisent, dotent en personnel et livrent le programme de sensibilisation aux femmes et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans leur région.
- Le dépôt et l'adoption de la *Loi sur les personnes disparues* qui aidera les organismes d'application de la loi dans leurs efforts pour enquêter sur les personnes disparues au Nouveau-Brunswick.
- L'établissement de modules de formation obligatoires sur la sensibilisation à la culture autochtone pour les fonctionnaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La formation comprend un volet sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones ainsi que sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Résultat n° 3

Publication du 3^e Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre parallèlement au budget provincial en partenariat avec Finances et Conseil du Trésor. Le résultat attendu de l'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre est d'accroître la transparence et la responsabilité et de rendre compte publiquement de l'effet des postes budgétaires provinciaux sur le genre et sur d'autres aspects de la diversité.

Pourquoi est-ce important?

L'analyse comparative entre les sexes Plus permet au gouvernement d'évaluer l'effet des politiques, programmes, services et initiatives sur divers groupes de personnes de tous les genres. L'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre applique l'analyse comparative entre les sexes Plus au budget pour promouvoir la responsabilité et la transparence dans la planification fiscale tout en augmentant la participation au processus budgétaire en tenant compte de tous les genres et des groupes méritant l'équité dans la préparation du budget. L'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre fournit de l'information sur les effets de mesures particulières dans le budget en fonction de l'analyse comparative entre les sexes.

Rendement global

En 2022, le Nouveau-Brunswick a été la première compétence provinciale à publier les effets du budget sur le genre et la diversité dans un document public de cette ampleur. Dans l'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de 2024, Égalité des femmes a recueilli de l'information et a rédigé des rapports des effets sur 49 postes budgétaires, une hausse par rapport aux 40 postes budgétaires en 2023 et aux 17 postes budgétaires en 2022. Des 49 rapports des effets réalisés, 53 % indiquent qu'aucune ACS Plus n'a été entreprise pendant le processus d'élaboration, contre 68 % en 2023. Cela montre une amélioration de 15 % de la prise en compte de l'ACS Plus par les ministères.

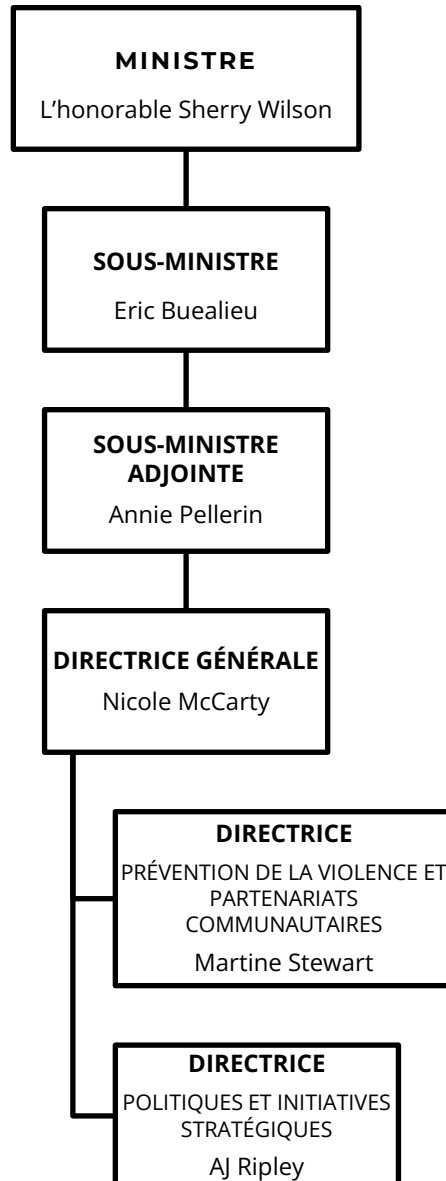
Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

- Des présentations ont été livrées aux cadres supérieurs pour décrire le processus d'élaboration de l'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre, y compris les objectifs, les calendriers et les résultats.
- Nous avons collaboré avec Finances et Conseil du Trésor pour veiller à ce que les informations budgétaires relatives à l'analyse comparative entre les sexes Plus soient accessibles et que les responsables des finances des ministères disposent d'informations cohérentes et précises pour promouvoir l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes Plus durant l'élaboration du budget annuel des ministères.
- Nous avons collaboré avec les championnes et champions de l'analyse comparative entre les sexes Plus au sein des ministères pour faciliter l'application efficace de l'analyse et nous avons facilité la communication entre Égalité des femmes et les responsables des ministères afin de cocréer de solides rapports des effets pour l'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre.

APERÇU DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Égalité des femmes est chargé de promouvoir l'égalité des sexes et de réduire la discrimination systémique; de fournir des conseils et un soutien en matière de promotion de l'égalité à la ministre responsable de l'Égalité des femmes ainsi qu'aux ministères; et de coordonner la mise en œuvre des mesures et initiatives du gouvernement dans les domaines de la sécurité personnelle, économique et sociale des femmes.

Organigramme général - En date du 31 mars 2024



APERÇU ET FAITS SAILLANTS DE LA DIVISION

Unité de prévention de la violence et des partenariats communautaires

Aperçu

L'Unité de prévention de la violence et des partenariats communautaires est constituée de huit personnes, dont une directrice et sept personnes conseillères en matière de programmes et de politiques. L'unité se concentre sur la prévention de la violence sexuelle et sur les mesures d'intervention, sur l'offre de soutiens et de services aux survivantes de violence fondée sur le sexe, sur la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, sur l'établissement de partenariats communautaires, sur la sensibilisation du public et sur la diffusion de connaissances. Pour ce faire, l'unité commande, finance et surveille des programmes mis en œuvre par des organismes communautaires; elle mène des consultations et élabore et met en œuvre des programmes, des politiques et des lois, l; elle crée des liens entre les services gouvernementaux et la communauté et soutient leurs initiatives; elle conçoit et livre des formations au gouvernement et à la communauté; elle représente Égalité des femmes au sein de comités interministériels et le gouvernement au sein de comités fédéraux-provinciaux-territoriaux; elle cerne et analyse les questions émergentes; et elle fournit des conseils au gouvernement.

Faits saillants

- Expansion des services communautaires de lutte contre la violence sexuelle de 5 à 13 communautés.
- Prévention de la violence sexuelle sur les campus en partenariat avec Femmes et Égalité des genres Canada, Violence sexuelle Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.
- Réalisation avec Développement social d'un examen des activités et des services financés relatifs à la violence conjugale et entre partenaires intimes, y compris les services de rayonnement et les maisons de transition et les logements de deuxième étape.
- Supervision de la signature de cinq accords bilatéraux totalisant un investissement de plus de 3,8 millions de dollars pour lutter contre la violence fondée sur le sexe au Nouveau-Brunswick avec le soutien financier de Justice Canada et de Femmes et Égalité des genres Canada.
 1. *Étude sur la prévention de l'homicide au sein de la famille au Canada atlantique – Réseau régional d'examen des homicides familiaux de l'Atlantique et l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation.*
 2. *Amélioration des mesures d'intervention en cas de violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires publics.*
 3. *Services de rayonnement pour la lutte contre la violence conjugale et entre partenaires intimes autochtones.*
 4. *Soutien des lignes d'aide téléphonique en cas de violence fondée sur le sexe.*
 5. *Plan de mise en œuvre du Nouveau-Brunswick du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe.*
- Investissement provincial de 4 millions de dollars dans des initiatives de prévention de la violence :

- Programme d'approche en matière de prévention de la violence conjugale
- Logements de deuxième étape
- Cadre pour la lutte contre la violence fondée sur le sexe
- Lutte contre la violence envers les femmes et les filles autochtones
- Forum Partenariats provinciaux en action
- Fonds d'action communautaire
- Initiatives ciblées pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones :
 - Soutien de la création d'un poste de coordonnatrice ou coordonnateur en matière de violence sexuelle envers les Autochtones à Violence sexuelle Nouveau-Brunswick pour soutenir le renforcement des capacités au sein des communautés et des organismes autochtones en matière de prestation de services aux survivantes de violence sexuelle.
 - Lancement du programme de sensibilisation à la violence familiale chez les Autochtones avec certains centres de santé communautaires des Premières Nations qui organisent, dotent en personnel et livrent le programme de rayonnement aux femmes et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans leur région.
 - Prestation d'une formation spécialisée à des travailleuses et travailleurs d'approche en matière de violence conjugale et au personnel des maisons de transition et des refuges afin de les aider à soutenir les femmes autochtones et leurs enfants.
- L'unité a organisé son forum annuel Partenariats provinciaux en action, une activité de 2 jours réunissant plus de 100 représentantes et représentants des ministères et du secteur de lutte contre la violence familiale. La première journée a été consacrée à des conversations clés sur les mesures d'intervention des services téléphoniques d'aide au Nouveau-Brunswick. Pour cette activité, une partie des fonds de l'accord bilatéral sur les lignes d'assistance téléphonique a permis de financer une table ronde et un échange de connaissances sur les pratiques exemplaires en matière de mesures d'intervention des services téléphoniques d'aide. Le deuxième jour de l'activité a porté sur le soutien aux survivantes ayant des besoins complexes et a invité une série de personnes pour prendre la parole sur les thèmes des traumatismes et de la santé mentale.
- Opérationnalisation du plan de l'année 1 du Nouveau-Brunswick en vue de la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe, un plan collaboratif entre divers ministères provinciaux et partenaires communautaires. La province investit 2,9 millions de dollars en 2023-2024 en fonction de quatre principaux thèmes : fournir des formations spécialisées, mieux sensibiliser le public, améliorer les programmes publics et étendre les soutiens aux personnes directement touchées par la violence fondée sur le sexe.

Unité des politiques et des initiatives stratégiques

Aperçu

L'Unité des politiques et des initiatives stratégiques, qui compte sept membres du personnel, dont un directeur et six personnes conseillères en matière de programmes et de politiques, se concentre sur la surveillance de la législation et des pratiques en matière d'équité salariale, sur la promotion des femmes dans des postes de direction et des carrières non traditionnelles, sur l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes Plus et de la budgétisation fondée sur le genre dans la prise de

décisions et l'élaboration des politiques, sur la création de rapports ventilés par sexe sur les problèmes auxquels font face les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois, et sur l'utilisation des médias sociaux et des rapports publics pour sensibiliser le public aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes. L'unité fait progresser la sécurité économique des femmes et s'efforce d'améliorer la prise en compte de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux. Pour ce faire, l'unité met en œuvre des initiatives comme la promotion de lieux de travail favorables à la famille, la réduction de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, le mentorat d'étudiantes dans des carrières dominées par les hommes, la promotion de l'analyse comparative entre les sexes Plus, la sensibilisation aux pratiques exemplaires et la prestation d'outils pour faire progresser les femmes dans des rôles de direction.

Faits saillants

- Publication de trois Profils Égalité sur les revenus, la violence sexuelle, la violence conjugale et la violence entre partenaires intimes selon l'optique de recherche sur l'égalité des sexes. Ces rapports informent la population du Nouveau-Brunswick sur les questions ayant un effet sur les femmes et les personnes de la diversité de genre dans la province et fournissent aux parties prenantes des données désagrégées accessibles.
- Des représentantes et représentants de 26 entreprises du secteur privé ont complété le module de formation en ligne sur l'équité salariale.
- Organisation de trois réunions de la communauté de pratique sur l'analyse comparative entre les sexes Plus, y compris d'une séance de formation sur l'analyse comparative entre les sexes Plus, d'une présentation de Chanel Grenaway sur l'analyse intersectorielle dans le cadre de la Semaine de l'égalité des sexes et d'une présentation de Julie Bartlett, du ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones de la Colombie-Britannique, sur l'analyse comparative entre les sexes Plus dans les collectivités autochtones.
- Organisation de trois rencontres pour les championnes et champions de l'analyse comparative entre les sexes Plus afin de prendre contact avec les championnes et champions des ministères et de fournir des mises à jour au besoin.
- Publication de l'Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre de 2024 parallèlement au budget et augmentation de la rédaction de rapports des effets sur 49 postes budgétaires, une hausse par rapport aux 40 postes budgétaires en 2023. Des 49 rapports des effets réalisés, 53 % indiquent qu'aucune ACS Plus n'a été entreprise pendant le processus d'élaboration, contre 68 % en 2023. Cela montre une amélioration de 15 % de la prise en compte de l'ACS Plus par les ministères.
- Prestation d'une formation sur l'analyse comparative entre les sexes Plus à 1 028 membres du personnel du GNB et d'une formation sur l'inclusion des personnes de la diversité de genre à 1 037 membres du personnel du GNB.
- Livraison du deuxième webinaire public annuel gratuit sur la résilience financière en partenariat avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs. Au total, 103 personnes ont assisté au webinaire qui portait sur le rôle du crédit et des dettes dans le contexte de l'abus financier.
- Sensibilisation accrue du public au moyen de campagnes dans les médias sociaux. Égalité des femmes a atteint 47 875 personnes et comptes sur sa page Facebook anglaise, ce qui représente une hausse de 242,5 % par rapport à l'exercice précédent. En tout, 240 personnes se sont abonnées à la page d'Égalité des femmes (une augmentation de 147,4 % par rapport à l'exercice précédent). La page Facebook française d'Égalité des femmes a

atteint 9 954 personnes et comptes (une hausse de 74,4 % par rapport à l'exercice précédent) et a acquis 58 nouveaux abonnements (une augmentation de 75,8 % par rapport à l'exercice précédent).

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Cet aperçu financier a été préparé en fonction des meilleures informations disponibles au moment de la publication et peut donc ne pas correspondre exactement aux chiffres qui seront publiés ultérieurement dans les comptes publics du GNB.

**TABLEAU 1 : DÉPENSE ORDINAIRE
RAPPORT DE SITUATION PAR ÉLÉMENT DE PROGRAMME**

Exercice financier prenant fin le 31 mars 2024 (000 \$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET FINAL	DÉPENSES RÉELLES	ÉCART (INFÉRIEUR) SUPÉRIEUR
Égalité des femmes	6 380 \$	8 987 \$	2 607 \$

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chaque administrateur général les activités de dotation de son (ses) service(s) respectif(s). Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation d'Égalité des femmes pour l'année 2022-2023.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanents	19	19
Temporaires	7	7
TOTAL	26	26

Le ministère a publié trois concours, dont un concours externe et deux concours internes.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	<p>Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste exige :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un niveau élevé d'expertise et de formation • un niveau élevé de compétences techniques • des spécialistes reconnus dans leur domaine 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régions régionales de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou	16(1)d)(ii)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
d'apprentis à un poste permanent	les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.		

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administratrice générale d'Égalité des femmes et aucune plainte n'a été soumise à l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Égalité des femmes n'a pas réalisé d'activités législatives au cours de cet exercice.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

En 2023-2024, Égalité des femmes a continué à satisfaire à ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et était déterminée à offrir et à fournir activement des services de qualité dans les deux langues officielles. Vous trouverez ci-dessous les activités connexes qui ont été menées de façon continue au cours de l'année.

Axe 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Les communications et les services d'Égalité des femmes sont fournis dans les deux langues officielles ou, le cas échéant, dans la langue préférée du ou de la destinataire ou de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.
- Des consultations et des discussions permanentes entre les consultantes et consultants en ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le ministère répond au mieux aux exigences du profil linguistique. Les profils linguistiques sont tous complétés et révisés en fonction des besoins.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- Toutes les personnes qui travaillent au sein d'Égalité des femmes ont la possibilité de travailler dans la langue officielle de leur choix et sont activement encouragées à le faire.
- Tous les membres du personnel reçoivent leur évaluation de rendement dans la langue de leur choix. Les gestionnaires passent également en revue les politiques sur la langue de travail et la langue de service avec les membres de leur personnel pour s'assurer qu'ils comprennent leur droit de travailler dans la langue de leur choix ainsi que leur obligation d'offrir activement des services dans les deux langues officielles.
- Nous avons fourni de la formation en langue seconde aux personnes qui satisfaisaient aux exigences de la politique sur la formation en langue seconde. Une personne a suivi une formation en langue seconde en 2023-2024.
- La politique et les lignes directrices sur la langue de travail sont à la disposition de tous les membres du personnel et comprennent des informations détaillées sur les langues officielles.

Axe 3

Veiller à ce que les politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou mis à jour, tiennent compte des réalités

des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles) :

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de conduite des personnes qui travaillent à la fonction publique.

Axe 4

Veiller à ce que les personnes qui travaillent à la fonction publique aient une connaissance et une compréhension approfondies de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents et des obligations de la province en matière de langues officielles :

- Nous nous sommes assuré que toutes les nouvelles personnes reçoivent une orientation comprenant des informations sur la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que sur les politiques et les règlements régissant les langues officielles. On leur demande de signer et d'envoyer une confirmation aux Ressources humaines une fois qu'ils ont terminé l'orientation.
- On demande aux membres actuels du personnel de lire les politiques sur les langues officielles dans le cadre de leur évaluation de rendement annuel.
- Nous continuons de rappeler aux membres du personnel qu'ils doivent activement offrir des services dans les deux langues officielles.

Conclusion

Égalité des femmes n'a pas reçu de plaintes concernant les langues officielles pour l'exercice 2023-2024.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Égalité des femmes n'a reçu aucune recommandation de la part du Bureau du vérificateur général pour l'année en cours et l'année précédente.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Conformément à l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir annuellement un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable.

Égalité des femmes n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023-2024.